



**Colloque de l'Observatoire National  
de la Précarité Énergétique**

Les dix ans  
du **Grenelle de  
l'Environnement**

**BILAN** &  
**PERSPECTIVES**



## Sommaire

**p.3**

Ouverture

**p.5**

La vision de la Métropole Européenne de Lille

**p.6**

Dix ans de lutte contre la précarité énergétique - Éclairages

**p.8**

Retours sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

**p.10**

Comment embarquer les ménages en précarité énergétique dans la transition écologique ? - Regard d'experts

**p.13**

Les ateliers

**p.19**

Demain, quelles politiques pour lutter durablement contre la précarité énergétique ? La déclaration collective

**p.20**

Intervention d'Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du Logement

**p.23**

Ressources complémentaires

## Ouverture

Intéressée par cette problématique, aux frontières entre la justice sociale et environnementale, **Ksenia VYSOTSKAYA** a monté le collectif « En phase » pour communiquer autrement sur un des aspects de la pauvreté. Après avoir trouvé des personnes qui acceptent de témoigner, le collectif réalise sept portraits de personnes touchées par le phénomène.

Pour elle, il est essentiel de prendre en compte la précarité énergétique lorsque l'on parle de transition écologique car pour ceux qui sont dans le besoin, l'urgence n'est pas de consommer moins mais de consommer plus.

**Arnaud LEROY** revient sur la genèse de l'ONPE, il y a 10 ans et le chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui. Il salue la fidélité des 28 partenaires qui ont rejoint l'observatoire pour développer des solutions ensemble, et sans lesquels il n'existerait pas : ONG, entreprises, collectivités, associations d'élus. Aujourd'hui installé, l'ONPE est une boîte à outils qui propose des statistiques, observe ce qui se passe dans les territoires, constate ce qui fonctionne et encourage à la diffusion des bonnes pratiques. Le Président de l'ONPE note une situation qui s'est stabilisée en France et des dispositifs qui fonctionnent, notamment



Jean-Michel LOBRY

*Journaliste et animateur de la journée*



Ksenia VYSOTSKAYA

*Photographe et artiste*



Arnaud LEROY

*Président de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) et de l'Agence de la Transition écologique (ADEME)*



Audrey LINKENHELD

*Vice-présidente de la Métropole Européenne de Lille (MEL)*

Découvrir le site :  
« Si le courant passe » ▶

l'accélération de la rénovation des logements, l'augmentation des budgets publics dédiés, le développement à venir de l'accompagnement à MaPrimeRénov'. Il pointe aussi des enjeux et défis à relever : l'inconfort d'été, la mobilité dans un contexte de hausse du prix des carburants, le repérage des ménages touchés par le phénomène, leur accompagnement, le coût des rénovations performantes...

Dans un contexte de crise du logement, de densification des villes et d'artificialisation des sols, dans lequel la précarité énergétique ne recule pas, l'ONPE s'efforce de répondre aux besoins des acteurs, de mettre en avant des données fiables et de nourrir les échanges avec ses partenaires.

« Dans un contexte de crise du logement dans lequel la précarité énergétique ne recule pas, l'ONPE s'efforce de répondre aux besoins des acteurs, de mettre en avant des données fiables et de nourrir les échanges avec ses partenaires. »



Résumé de l'ouverture ▶

🕒 3 min



« Nous avons besoin d'une rénovation massive et performante du point de vue social et écologique, tout en continuant à construire des logements abordables »



Interview d'Arnaud Leroy ▶

5 min

Replay de l'ouverture ▶

34 min

**Audrey LINKENHELD** explique qu'à la métropole de Lille, la lutte contre la précarité énergétique représente des budgets importants, même s'il est vrai que l'État y apporte désormais des financements plus forts. Pourtant, la transition énergétique coûte cher : il faut des rénovations globales et massives très coûteuses. Dans ce contexte, la MEL fait en sorte de traiter la précarité énergétique par le biais de l'habitat et de l'énergie, puisque l'enjeu vise la baisse des consommations d'énergie

et des émissions de gaz à effet de serre, sans oublier la mobilité. Y répondre suppose à la fois un accompagnement technique et social : les outils nécessaires à la lutte contre la précarité énergétique sont à la fois structurels, techniques, financiers et humains. C'est l'objet du PCAET adopté dans la métropole lilloise dont l'une des dix priorités concerne l'habitat, et en particulier la lutte contre la précarité énergétique. Cette action insiste sur la nécessité du repérage, sur l'accompagnement des

ménages et sur la rénovation des logements. Audrey LINKENHELD réitère le besoin d'un soutien dans la conduite des politiques publiques qui passe d'abord par l'ingénierie mais aussi par des soutiens financiers à la lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement. Il convient de faire comprendre le besoin d'une rénovation massive et performante du point de vue social et écologique, tout en continuant à construire des logements abordables.



# La vision de la Métropole Européenne de Lille

Voir le powerpoint

« La réponse à la précarité énergétique réside dans la rénovation globale et durable des logements, qui permet d'aller vers la sobriété énergétique. Le travail quotidien d'AMELIO montre que c'est possible. »

**Elena ITURRA** présente [l'approche de la Métropole Européenne de Lille](#) pour lutter contre la précarité énergétique qui passe par un accompagnement personnalisé à domicile apporté par le réseau AMELIO. La Maison de l'habitat durable offre un point de rencontre, une matérialthèque et un atelier de bricolage. La MEL propose aussi une offre spécifique pour les ménages modestes, AMELIO +, de la visite à domicile jusqu'aux travaux de sortie de la précarité énergétique. AMELIO + est ciblé sur la rénovation globale et s'appuie sur des partenaires tels que les Compagnons bâtisseurs,

Urbanis, Interfaces, SOLIHA ou le GRAAL, qui proposent des accompagnements adaptés grâce à des équipes pluridisciplinaires composées notamment de thermiciens, de travailleurs sociaux et de juristes. La MEL a également généralisé un SLIME expérimenté à Lille avec l'ajout de la médiation avec les bailleurs. Plus généralement, la métropole a développé une véritable boîte à outils : caisses d'avance, etc.



**Elena ITURRA**

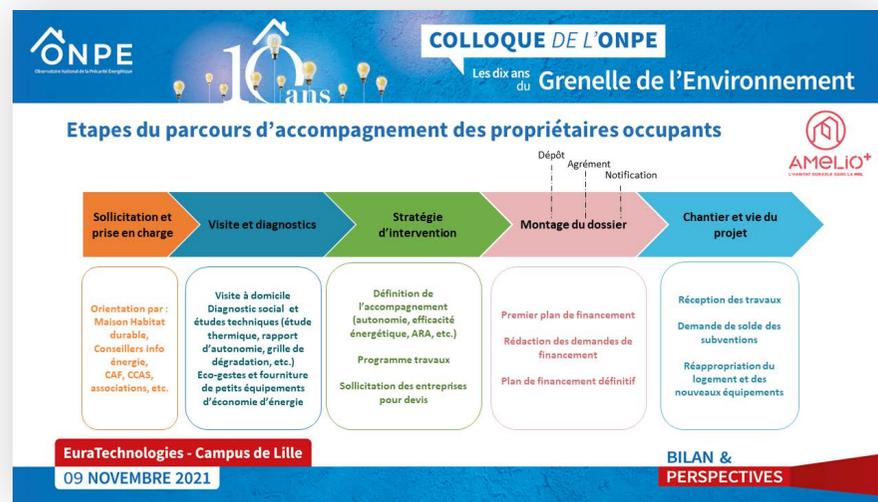
*Cheffe de service Habitat privé, Métropole Européenne de Lille*

La réponse à la précarité énergétique réside dans la rénovation globale et durable des logements, qui permet d'aller vers la sobriété énergétique. Le travail quotidien d'AMELIO montre que c'est possible, à condition d'accompagner des ménages et de disposer d'entreprises compétentes. Cela suppose le déploiement de l'énergie d'acteurs pour apporter le conseil, le financement et la réalisation des travaux. Pour Elena ITURRA, sortir de la précarité énergétique est réaliste si on y met les moyens humains et financiers.



Résumé de son intervention ▶ 3 min

Replay de son intervention ▶ 13 min





« Le droit opposable à un logement décent intégrera bientôt un niveau minimal de performance thermique. Mais il ne faudrait pas que ces nouvelles interdictions en viennent à restreindre le marché locatif, parce qu’il vaut mieux un mauvais chez soi que pas de chez soi du tout. Il s’agit de développer en parallèle une offre de logements décents, qu’ils soient neufs ou rénovés. »

**Bernard LACHARME** revient sur la définition de la précarité énergétique en France, en amont de l’adoption de la loi Grenelle 2. Il a voulu proposer une définition ouverte, incluant ceux qui ont renoncé à se chauffer correctement faute de moyens. Cette définition a été introduite par la loi Grenelle 2 dans le texte de la loi Besson, ce qui fait le lien entre la lutte contre la précarité énergétique et le droit au logement.

La notion de logement décent renforce cette logique, puisque la loi Besson définit le droit au logement comme celui à un logement décent et indépendant. La loi DALO a repris ce critère. La décence a d’abord été définie par un décret de 2002, qui ne prévoit que le clos et le couvert, et le fait que les logements soient protégés contre les infiltrations d’air indésirables.

Le débat a progressé, et le législateur a introduit des critères de performance thermique dans les critères de la décence. Le droit opposable à un logement décent intégrera bientôt un niveau minimal de performance thermique. Selon lui, il ne faudrait pas que ces nouvelles interdictions en viennent à restreindre le marché locatif, parce qu’il vaut mieux un mauvais chez soi que pas de chez soi du tout. Il s’agit de développer en parallèle une offre de logements décents, qu’ils soient neufs ou rénovés.

En outre, l’accès à la fourniture d’énergie pour couvrir ses besoins élémentaires fait partie du droit au logement, et la mise en application des droits ne peut pas se passer de l’existence de services publics. Il faudrait donc que les pouvoirs publics se préoccupent de négocier auprès des fournisseurs des tarifs spéciaux pour les personnes en précarité énergétique.



Bernard LACHARME revient aussi sur les différents domaines d’intervention qui existent pour lutter contre la précarité énergétique selon le statut d’occupation des logements. Selon lui, pour les plus ménages les plus pauvres, les systèmes d’aides ne seront pas efficaces s’ils ne vont pas jusqu’à une couverture de 100 % du montant des travaux. Les besoins d’accompagnement restent aussi très forts. Il souligne enfin qu’il faut continuer à produire des logements neufs de qualité et abordables, notamment des logements sociaux.



Replay des interventions ▶

🕒 35 min

# Retours sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

Voir le powerpoint 

**Vincent MARCUS** présente l'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique (TEE), qui identifie les ménages appartenant aux trois premiers déciles des revenus et dont les dépenses énergétiques dans le logement sont supérieures à 8 % des revenus. En 2019, 11,9 % des ménages étaient dans cette situation. Cet indicateur peut être suivi annuellement et [fluctue depuis 2010](#) entre environ 12 % et 14 % selon les années. Son premier facteur d'évolution est la météorologie, essentiellement la rigueur des hivers. Il est possible de suivre l'indicateur TEE en gommant les effets météorologiques : il évolue alors de façon plus lissée.

Il explique la relative stabilité de cet indicateur dans le temps par l'effet de facteurs qui se sont compensés. L'augmentation des coûts de l'énergie le tire à la hausse, tout comme la hausse de la fiscalité sur l'énergie, alors que l'amélioration énergétique des logements tire l'indicateur TEE vers la baisse, ainsi que le recul de la part du fioul au bénéfice du bois et des pompes à chaleur, et la hausse tendancielle des revenus depuis 2010. »

**Cédric BAECHER** présente l'étude [« 2010-2020 : Efficacité et efficacité des instruments de lutte contre la précarité énergétique »](#), menée pour le compte de l'ONPE. Elle consiste en une analyse rétrospective et prospective de la précédente décennie de dispositifs et de textes de



**Cédric BAECHER**

*Directeur de Nomadéis,  
Conseil en développement durable*



**Vincent MARCUS**

*Sous-directeur économie  
et évaluation,  
Ministère de la Transition  
écologique*

lutte contre la précarité énergétique. La phase 1 a permis de dresser un panorama d'une cinquantaine de dispositifs et de 27 textes et la phase 2 s'est resserrée sur six dispositifs et sur leurs impacts sur l'évolution du phénomène.

Depuis 2010, trois grandes phases ont été constatées :

- De 2010 à 2014, la précarité énergétique devient une problématique reconnue officiellement et juridiquement ;
- Entre 2015 et 2017, la lutte contre la précarité énergétique devient un des objectifs de la transition énergétique, en particulier à travers la loi pour la transition énergétique et la croissance verte ;
- De 2018 à 2020, la précarité énergétique prend la forme d'un indicateur de contexte afin d'assurer l'équité des politiques environnementales.

Il présente ensuite les recommandations sur lesquelles les partenaires de l'ONPE se sont appuyés pour rédiger [la déclaration collective](#) présentée dans le cadre de ce colloque.

Vincent MARCUS présente ensuite l'analyse de l'impact du dispositif du Chèque Énergie en 2019, [réalisée par le CGDD](#). Le dispositif permet de toucher 75 % des ménages en précarité énergétique au sens du TEE. Parmi les bénéficiaires du chèque, 63 % des montants du Chèque Énergie sont alloués à des ménages en précarité énergétique, au sens de l'indicateur TEE ou de l'indicateur « froid ressenti ».

Le Chèque Énergie représente en moyenne de 10 à 12 % de la facture. Il fait passer le taux de précarité énergétique parmi ses bénéficiaires de 49 % à 40 % : environ 500 000 personnes sortent de la précarité énergétique au sens du TEE grâce à ce dispositif, cet effet étant plus fort parmi les populations les plus modestes. Pour autant, Vincent MARCUS explique que le Chèque Énergie ne suffit pas à lui seul à faire sortir la majorité des ménages concernés de la précarité énergétique. Le changement structurel proviendra des aides à la rénovation et au renouvellement des équipements.



Résumé des interventions ▶ 3 min

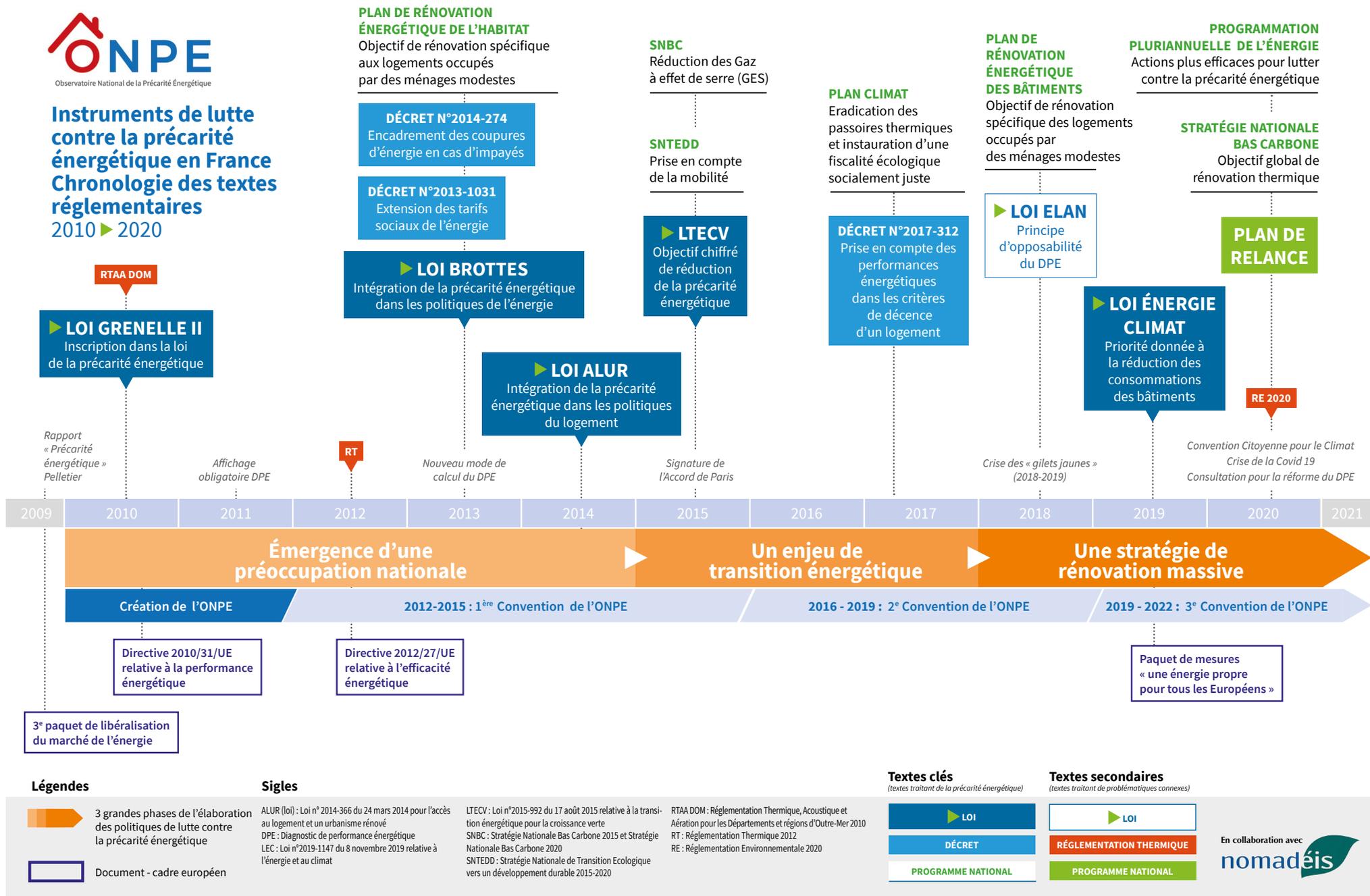
Replay des interventions ▶ 42 min





## Instruments de lutte contre la précarité énergétique en France

### Chronologie des textes réglementaires 2010 ► 2020



**Légendes**

- 3 grandes phases de l'élaboration des politiques de lutte contre la précarité énergétique
- Document - cadre européen

**Sigles**

- ALUR (loi) : Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- DPE : Diagnostic de performance énergétique
- LEC : Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

- LTECV : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone 2015 et Stratégie Nationale Bas Carbone 2020
- SNTEDD : Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un développement durable 2015-2020

- RTAA DOM : Réglementation Thermique, Acoustique et Aération pour les Départements et régions d'Outre-Mer 2010
- RT : Réglementation Thermique 2012
- RE : Réglementation Environnementale 2020

**Textes clés**

(textes traitant de la précarité énergétique)

- LOI
- DÉCRET
- PROGRAMME NATIONAL

**Textes secondaires**

(textes traitant de problématiques connexes)

- LOI
- RÉGLEMENTATION THERMIQUE
- PROGRAMME NATIONAL

# Comment embarquer les ménages en précarité énergétique dans la transition écologique ? - Regards d'experts

**Philippe PELLETIER** rappelle que le point de départ de la politique de lutte contre la précarité énergétique, ce sont les réseaux associatifs. Au lendemain du Grenelle de l'environnement, le Plan Bâtiment Durable a été mis sur pied, en 2009, et il a alors rassemblé l'ensemble des acteurs pour faire une priorité de la lutte contre la précarité énergétique. La direction de la réflexion a alors été confiée à la Fondation Abbé Pierre et à l'ANAH, qui ont fini par fonder ce qui s'appellera ensuite le programme Habiter Mieux. L'action est ainsi partie d'en bas, du terrain. Ceci étant, il manque pour lui encore une visée sanitaire à l'approche de la précarité énergétique, à l'instar de ce que fait la Grande Bretagne.

**Laurent MICHEL** revient sur le Chèque Énergie et note la progression sur son taux



**Philippe PELLETIER**

*Président du Plan Bâtiment Durable*

d'usage qui a dépassé les 80%. Il salue une large information, faisant appel à de nombreux relais locaux, mais aussi la pré-affectation et soulève certaines interrogations qui courent encore sur le fait ou non d'attribuer le chèque aux

« Le taux d'usage du Chèque Énergie a dépassé les 80 % et continue de progresser »



**Simon CORTEVILLE**

*Responsable rénovation énergétique et politiques sociales, ANAH*

ménages du troisième décile de revenus, sur la question d'en augmenter le montant. Concernant la rénovation, il souligne que les petits travaux peuvent être le début du chemin qui mène vers la rénovation globale. L'essentiel



**Laurent MICHEL**

*Directeur général énergie climat, Ministère de la Transition écologique*

est, selon lui, d'apporter les moyens de rénovation performante et de traiter la question du reste-à-charge pour les ménages très modestes. Il rappelle que dans la période à venir, il faudra augmenter les quantités de logements traités.

**Jean MERCKAERT** réagit également sur le Chèque Énergie. Il rappelle que le Secours Catholique reçoit environ un million de personnes par an, et l'aide pour payer les factures



**Jean MERCKAERT**

*Directeur Action Plaidoyer France Europe du Secours Catholique*

d'énergie est la deuxième source de demandes après l'aide au loyer. En moyenne, parmi les ménages que le Secours Catholique accueille, le budget est de 600 euros par mois dont 100 euros pour l'énergie. Les deux variables d'ajustement sont alors l'alimentation et l'énergie.

Le taux de non-recours au Chèque Énergie reste non négligeable. Selon lui, il est encore possible de mieux faire pour l'automatisation de cette aide. Il faudrait un



**Sandrine BURESI**

*Vice-présidente du CLER - Réseau pour la transition énergétique, Directrice du GEFOSTAT*

Chèque Énergie de 700 euros. Il souligne également que la conscience écologique des ménages en précarité énergétique n'est pas moindre que celle du reste de la population mais demande une action publique extrêmement déterminée pour l'éradication des passoires énergétiques occupées par des ménages précaires, avec des moyens financiers et humains à la hauteur de cet enjeu.



Franck BILLEAU

Directeur du réseau  
Éco-Habitat



## Le regard de Franck BILLEAU sur les échanges de la journée

**Franck BILLEAU :** « À la suite des échanges de la matinée, j'ai noté quelques chiffres. 80 % des subventions ne vont pas vers les ménages les plus pauvres et ne s'adressent pas aux rénovations les plus performantes, alors que c'est par ce biais que l'on peut agir le plus efficacement. Par ailleurs, la pauvreté ne s'accroît pas significativement en France, mais elle ne recule pas non plus.

Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour régler les problèmes du changement climatique et de la précarité énergétique ? Les dispositifs sont déjà nombreux, mais il faudrait en venir à des politiques plus ambitieuses pour avancer plus vite. Les problèmes que rencontrent les locataires et les bailleurs ont aussi été évoqués avec insistance, ce qui est positif.

Globalement, nous avons pris des engagements face au réchauffement climatique d'ici à 2050, mais cela donne un peu l'impression de sauter dans le vide sans parachute. Aujourd'hui, de nombreux morceaux de parachute existent déjà, mais le grand parachute manque toujours pour les personnes en difficulté.

Jean MERCKAERT

**Simon CORTEVILLE** souligne que du point de vue de l'action sur le bâtiment, l'enjeu de la précarité énergétique est énorme. Pour les personnes concernées, la situation est subie et il est très difficile de payer les travaux à réaliser. D'où la nécessité de mettre en place des aides accrues pour ces ménages les plus précaires et décloisonner l'action, en renforçant les synergies avec les secteurs de l'action sociale et de la santé. Cette synergie est d'autant plus forte pour les locataires fragiles, pour qui l'accès à un logement de qualité (notamment thermique) s'avère complexe en zones tendues. Cela justifie la mise en place d'outils de mobilisation du parc locatif, tel le dispositif « louer abordable ». Il rappelle enfin l'enjeu d'articulation des aides à la rénovation globale et pour les ménages de l'information et de l'accompagnement au cas par cas, à la fois technique, social, financier et administratif.

## « Le nouveau décret Décence est un progrès, (...) mais il vaut mieux mettre en place des mécanismes de médiation afin de simplifier la vie des bailleurs »

pourront accéder à un prêt, et ceux qui ne peuvent presque pas payer bénéficieront pour ainsi dire d'une subvention totale. Sandrine BURESI plaide pour universaliser les dispositifs tout en mettant en place un accompagnement dédié, en lien avec les travailleurs sociaux, ce qui manque cruellement aujourd'hui au niveau national. Il faut encore mettre en place une politique

transversale, en impliquant le ministère de la Santé et des Solidarités, pour créer une approche globale à décliner sur le terrain. Elle souligne enfin qu'il faut aussi embarquer les collectivités, puisque le public de la précarité énergétique est le plus souvent celui de l'action sociale. Et il est essentiel d'avoir des dispositifs stables et lisibles dans le temps.

À la question « Comment embarquer les ménages en situation de précarité énergétique dans la transition écologique ? », **Sandrine BURESI** répond qu'il faut embarquer chacun et que la France est très en retard sur ce point. Pour ne pas laisser de côté les ménages en précarité énergétique dans la transition énergétique, le plus simple serait sans doute de ne pas les considérer à part. Tous les logements doivent être rénovés au même niveau : la seule différence concerne la prise en compte de la réalité économique et sociale des ménages. Ceux qui n'ont pas besoin de subvention



Je suis optimiste, parce qu'il a été rappelé ce matin que la précarité ne se réduit pas à la dimension économique, mais qu'elle a aussi des conséquences sur la santé et l'isolement des familles. Les conséquences en termes de justice environnementale et sociale sont très fortes, et il faut décloisonner les approches. Ce décloisonnement est une bonne nouvelle et suscite de plus en plus de partenariats afin d'apporter de la transversalité.

Autre bonne nouvelle : celle d'une certaine stabilité des dispositifs. Pour autant, les deux grandes sources de financement restent l'ANAH et les collectivités, et il faut toujours que les bénéficiaires potentiels ajustent les bonnes pièces d'un véritable puzzle pour améliorer leur situation. De plus en plus, les collectivités viennent compléter les programmes de l'ANAH.

Il a été rappelé qu'il faut innover contre la précarité énergétique. Cela concerne d'abord la puissance publique, mais aussi les entreprises, les artisans et les fournisseurs de matériaux. On ne traitera pas demain les questions de l'habitat et de la mobilité sans de nouveaux outils financiers, en mettant en place un parachute commun et une délégation de confiance. Dans cette perspective, des opérateurs seraient agréés pour mener l'action dans tel ou tel territoire, et seraient financés par un ou plusieurs acteurs qui abonderaient un fonds commun.

Il faut aussi évaluer les actions, et notamment leur impact positif sur la santé et sur l'éducation des enfants : il est crucial à cet égard de quantifier les coûts évités grâce à la lutte contre la précarité énergétique. On pourrait aussi évaluer



l'impact de cette lutte sur la préservation des liens familiaux (par exemple, de moindres séparations de couples, et donc sur une moindre demande en logements). La rénovation des logements est ainsi un investissement social et environnemental. »

« On ne traitera pas demain les questions de l'habitat et de la mobilité sans de nouveaux outils financiers, en mettant en place un pot commun des aides et une délégation de confiance »



Résumé de la table ronde ▶ 5 min

Replay des interventions ▶ 60 min

P. 14

Atelier 1 :  
Ingénierie financière et accompagnement des  
ménages en précarité énergétique inclusive

P. 15

Atelier 2 :  
Repérage de la précarité énergétique  
et mobilité inclusive

P. 16

Atelier 3 :  
Impacts du mal-logement sur la santé

P. 17

Atelier 4 :  
Précarité énergétique et copropriétés

# Les ateliers



# Atelier 1 : Ingénierie financière et accompagnement des ménages en précarité énergétique inclusive

L'ANAH pilote le programme Habiter Mieux depuis 2011, dispositif dédié à la rénovation énergétique à destination des ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique. Il consiste à financer des travaux de rénovation apportant un gain énergétique d'au moins 35%, d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 euros, avec une aide de l'ANAH représentant au maximum 50 % du total. L'accompagnement global sur les volets techniques, financiers et sociaux est obligatoire et financé par l'ANAH et les collectivités. De 2011 à 2020, 504 000 logements ont été rénovés grâce à Habiter Mieux, principalement chez des propriétaires occupants, pour un total de plus de 10 milliards d'euros de travaux réalisés chez des ménages modestes vivant dans des passoires thermiques. Le gain énergétique moyen est de 41 % et les bénéficiaires sont satisfaits à plus de 90 %. Les collectivités publiques sont intervenues dans 70 % des cas et les aides ont été davantage ciblées sur les logements les plus énergivores à partir de 2020. À partir de 2022, les aides MaPrimeRénov et Habiter Mieux Sérénité convergeront afin de multiplier le nombre de logements traités.

SOLIHA Doubs-Côte d'Or-Territoire de Belfort a mis en place une caisse de préfinancement des travaux dans son territoire. En effet, de très nombreux ménages ne peuvent pas avancer le montant des travaux. Après avoir bénéficié d'un prêt, l'association utilise désormais ses propres fonds pour financer le dispositif, qui est utilisé pour un tiers des dossiers de travaux qu'elle traite. L'association devient alors mandataire du propriétaire bénéficiaire et règle la totalité du coût des travaux, ce qui permet de suivre de près leur exécution.

Dès que le financement est bouclé, SOLIHA Doubs-Côte d'Or-Territoire de Belfort envoie des ordres de services aux entreprises, paye les factures et perçoit ensuite les subventions. Le public

bénéficiaire est celui de propriétaires occupants aidés par l'ANAH et par les collectivités. Le total des préfinancements est de l'ordre de cinq millions d'euros par an pour un montant moyen par opération d'environ 20 000 euros, qui tend à augmenter. L'association facture 3 % du montant des travaux aux propriétaires pour se financer, avec un plafond de 600 euros. La Région et certaines collectivités participent aussi au financement du dispositif.

L'ADIL Dordogne a mis en place en 1998 un service de prévention des expulsions locatives, mais les impayés d'énergie pesaient lourd dans les dossiers traités. C'est pourquoi a été créé en 2010 un service spécialisé, ceci avec EDF et deux CESF. Les ménages menacés de coupure sont signalés par le fournisseur et des visites ont lieu à domicile pour prendre connaissance de la situation des personnes et établir des diagnostics socioéconomiques complets. Des échéanciers de recouvrement sont ensuite mis en place, et les demandes d'aides financières (FSL, etc.) sont effectuées. Dans certains cas, de nouveaux logements sont recherchés par l'ADIL, et/ou des dossiers de surendettement sont ouverts. Bien souvent, il faut s'intéresser à l'état du logement, dresser un rapport, le transmettre aux autorités compétentes et prévenir le bailleur. Des juristes prennent le relais auprès de ce dernier pour l'accompagner, voire faire connaître les risques de litiges, ce qui permet souvent d'avancer. Le locataire est aussi sensibilisé aux écogestes en parallèle. Quelque 1300 ménages par an sont ainsi suivis.

Le Secours Catholique regroupe 66 000 bénévoles qui reçoivent de très nombreux habitants en difficulté, dont des occupants de maisons isolées de l'Oise. Ces petits propriétaires pauvres habitent des logements très dégradés, et une part importante des aides financières versées ces dernières années concernent les impayés

d'énergie, au même niveau que les impayés de loyers. Pour traiter la précarité énergétique à la source, l'association Éco-Habitat a été créée dans l'Oise et compte une dizaine de salariés qui interviennent en Picardie et Hauts-de-France. L'association joue le rôle d'un opérateur ANAH et a créé une caisse d'avance ; elle ne s'adresse qu'aux ménages très modestes, qu'elle accompagne depuis la demande d'aides jusqu'à la remise des travaux et à la transmission des écogestes, ceci en s'appuyant sur des bénévoles du Secours Catholique. Une fondation du Secours Catholique permet de boucler les financements.

Les Compagnons bâtisseurs Hauts-de-France ont pour rôle de mobiliser les ménages, les entreprises et leurs bénévoles autour de l'auto-réhabilitation accompagnée. Il s'agit ainsi de développer la capacité à agir pour lutter contre le mal-logement. L'action est destinée aux ménages modestes et très modestes qui s'engagent à participer aux travaux, et l'association apporte les compétences et les matériaux. Lorsque c'est nécessaire, elle met en place une médiation avec le bailleur afin d'aller le plus loin possible, et accompagne les habitants en ce qui concerne les usages. Elle propose des ateliers Petits travaux et sécurise les travaux.

Animé par :  
**Eric MALEVERGNE**  
Responsable du pôle Mécénat-Bénévolat, Fédération SOLIHA  
**Guillaume SECOND**  
Chargé de mission Transition écologique et solidaire, Fédération SOLIHA

Intervenants :  
**Simon CORTEVILLE** ▶  
Responsable rénovation énergétique et politiques sociales, Agence nationale de l'habitat  
**Pascal VALLADONT** ▶  
Directeur Doubs, Côte-d'Or, Territoire de Belfort, SOLIHA  
**Nordine FARRAK** ▶  
Directeur Hauts-de-France, Compagnons Bâtisseurs  
**Frédérique FRISON LEFEBRE** ▶  
Directrice, ADIL 24  
**Jean-Luc DECHOUX** ▶  
Bénévole Délégation Oise, Secours Catholique

## Atelier 2 : Repérage de la précarité énergétique et mobilité inclusive

L'outil **Géodip** a été lancé par l'ONPE en mai 2021. En s'appuyant sur toute une série de statistiques, il permet de réaliser des diagnostics territoriaux de la précarité énergétique, première étape des actions de lutte contre ce phénomène. Il permet ainsi de mettre en place un dialogue entre les techniciens et les élus. Géodip construit d'abord une base de données à partir de laquelle est élaborée une cartographie de la précarité énergétique et des indicateurs socioéconomiques associés, ceci depuis le territoire français jusqu'à la maille de l'IRIS. L'indicateur principal retenu est le TEE supporté dans le logement. En ce qui concerne la mobilité, seule la dépense en carburant pour la voiture (trajets quotidiens) est prise en compte. Pour les ménages des trois premiers déciles de revenus, le seuil de TEE de 8 % est retenu pour les dépenses liées au logement, et de 4,5 % pour les dépenses liées au carburant : au-delà, les ménages sont considérés comme étant en précarité énergétique. D'autres données sont disponibles sur le contexte socioéconomique, les caractéristiques des logements et des ménages, ainsi que sur les aides de l'ANAH. L'outil est gratuit et disponible en ligne pendant trois mois renouvelables à l'attention des collectivités et des acteurs territoriaux. Il permet notamment de disposer d'un rapport territorial automatisé.

Une enquête a été menée auprès des 500 premiers utilisateurs. 44 % d'entre eux sont des collectivités, devant les associations, les services de l'État, les agences d'urbanisme et les observatoires. 98 % des utilisateurs s'intéressent à la précarité énergétique dans le logement, et 42 % à la précarité énergétique liée à la mobilité. La durée de la licence d'utilisation paraît trop courte à deux tiers des utilisateurs, dont la plupart souhaite un renouvellement, ce qui montre l'intérêt pour l'outil. 78 % jugent Géodip très satisfaisant, et une grande majorité qu'il apporte beaucoup d'informations pour préparer l'action. Il est cependant demandé de mieux connaître les facteurs causaux de la précarité énergétique.

**Le programme national Croix-Rouge Mobilité** est porté par la Croix-Rouge française. Celle-ci rencontre de nombreuses personnes précaires, notamment via ses antennes locales. Nombreuses sont les demandes d'aides financières pour payer des factures ou du carburant. Le programme Croix-Rouge Mobilité s'adresse aux structures locales de l'association, qui dispose notamment d'une flotte de véhicules qui peuvent être prêtés pour toutes sortes d'usages. Il est aussi possible de bénéficier de la conduite du véhicule par un membre de l'association et de se voir réaliser des courses par celle-ci, par exemple chez le pharmacien. De plus, un certain nombre de bénévoles externes proposent des covoiturages à travers le programme. Croix-Rouge Mobilité a été lancé en 2019 et s'est développé avec le soutien de l'ADEME et de la fondation MACIF ; 30 projets locaux sont en cours, dont 20 sont opérationnels, et les partenariats avec d'autres structures locales sont fréquents. D'ici à deux ans, une centaine de projets sont prévus au niveau national grâce au soutien du plan de relance de l'État.

Il a été présenté deux enquêtes qui ont eu lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, à la fois en ville, en zones périurbaines et dans des espaces ruraux. Il en ressort que la lutte contre la précarité énergétique tend à s'institutionnaliser, bien que sa définition reste plurielle et complexe. L'action peut concerner le logement et/ou la mobilité et les demandes de simplification des aides et des dispositifs sont fortes, même si des réseaux tels que FAIRE sont peu à peu apparus. Les formes et les enjeux de la précarité énergétique diffèrent fortement selon les types de territoires. Les acteurs du logement sont désormais sensibles à ce problème, qu'ils ont bien identifié, et d'autres auteurs de l'action publique sont venus les rejoindre : travailleurs sociaux, acteurs de l'énergie, de la mobilité, de l'emploi,

etc. Ceci étant, **la réponse à la précarité énergétique reste partagée entre différents acteurs territoriaux qui se connaissent encore trop peu, ce qui leur procure des difficultés, et cette action a souvent du mal à se coordonner et à s'inscrire dans la durée, qu'il s'agisse du logement ou de la mobilité.**

**Wimoov** œuvre depuis plus de vingt ans pour l'accompagnement individuel à la mobilité. Actuellement, la distance entre le logement, le travail et les services tend à augmenter, et la précarité énergétique est très présente : elle se traduit par le fait d'avoir froid et d'être immobile. En moyenne, 21 % des revenus sont consacrés à la mobilité en France et 61 % des automobilistes déclarent ne pas disposer d'un autre moyen de transport.

Face à cela, Wimoov travaille auprès des personnes via des prescripteurs (Pôle Emploi, CCAS, associations, etc.). Une application Internet propose de déterminer les profils de mobilité, donc les besoins, et Wimoov mobilise pour y répondre les alternatives à la mobilité carbonée présentes dans les territoires : Croix-Rouge, particuliers, location de vélos, ainsi de suite. L'application est gratuite et met en relation le bénéficiaire, le conseiller Mobilité et le prescripteur. Au niveau national, 5000 prescripteurs sont actifs, tout comme près de 3000 services Mobilité dans dix régions, et ces chiffres augmentent régulièrement. Près de 30 000 bénéficiaires ont été accompagnés par une centaine de conseillers en 2019 et 2020.

Animé par :

**Antoine JACQUELIN** -  
Chargé d'études, Agence  
Régionale Énergie Climat,  
Nouvelle Aquitaine

Intervenants :

**Cyprien NOBLE** ▶  
Chef de projet, Croix Rouge  
Française

**Karim AIT YOUCEF** ▶  
Directeur général adjoint,  
Wimoov

**Marie-Clotilde MEILLERAND** ▶  
Chercheuse, Laboratoire  
Aménagement Économie  
Transport

## Atelier 3 : Impacts du mal-logement sur la santé

L'Institut supérieur de gestion a mené une étude dans l'agglomération de Roanne sur le savoir des acteurs locaux sur les liens entre précarité énergétique et santé. En 2019, 26 entretiens et un atelier ont été menés dans ce territoire qui a connu une forte déprise industrielle et démographique. En première analyse, ce lien entre précarité énergétique et santé n'est pas toujours bien établi par les acteurs locaux, si ce n'est concernant les impacts en santé mentale. Les personnes vivant des difficultés permanentes ont du mal à entreprendre des démarches et vivent mal chez elles, sans compter le stress lié aux factures et à la dégradation des logements.

Pour autant, ces souffrances vécues restent très peu prises en compte. Les quatre thématiques principales qui ressortent des entretiens sont en effet les suivantes :

- Le manque de preuves d'un lien entre précarité énergétique et impacts sur la santé ;
- L'aspect pratique : que faire ? ;
- L'existence d'autres priorités sur le terrain ;
- Ce point ne ressort pas comme une priorité nationale, bien que l'action locale sur le mal-logement existe.

Les acteurs locaux s'intéressent avant tout à la lutte contre la précarité et ne considèrent pas de prime abord les impacts sur la santé comme un levier d'action.

L'École des hautes études en santé publique a conduit en Bretagne une vaste étude sur le volet sanitaire du repérage de la précarité énergétique. Dans cette région, l'école a doté les chargés de visite à domicile d'une grille d'évaluation de la qualité de l'air intérieur, et l'étude a porté sur une cinquantaine de ménages. Les opérateurs ont été formés à l'appréciation de problèmes respiratoires et à leur lien éventuel avec l'état des logements. La grille repose notamment sur le constat de présence de moisissures, de

dégâts des eaux, d'usage de produits ménagers. Plus de la moitié des logements visités étaient équipés de VMC, souvent défectueuse, et la présence importante de moisissures a été identifiée dans un tiers des cas, ce qui a déclenché l'intervention d'un **Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)**, puis dans certains cas d'un professionnel de santé. Les opérateurs de visites et les CMEI ont accueilli très favorablement cette démarche qui a, dans certains cas, débouché aussi sur l'intervention des services de salubrité. Plus globalement, le Haut conseil de santé publique propose Domiscore, dispositif qui vise à mesurer la santé et le bien-être des occupants en lien avec leur habitat.

L'État (CGDD) a effectué une recherche sur l'efficacité énergétique et sur ses bénéfices en termes de santé. Cette étude a été menée par le Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des projets d'investissement public et sera rendue publique en janvier 2022. Elle porte sur les températures intérieures basses, auxquelles sont corrélées l'humidité et les moisissures, et sur les effets que sont les maladies cardiovasculaires et respiratoires, évalués en coûts sociaux marchands (Sécurité sociale) et non marchands (perte de bien-être et mortalité).

À l'issue des travaux, les risques de tomber malade dans des logements classés F et G (DPE) apparaissent significatifs, 1,3 million de logements étant concernés. La probabilité d'y contracter une pathologie est de 1/18 et le coût de santé annuel moyen de ces logements est de 7500 euros : 400 euros pour la Sécurité sociale, 1400 euros en coûts liés à la perte de bien-être et 5700 euros en coûts liés à la mortalité. Ce coût est multiplié par 2,5 pour les ménages des trois premiers déciles des revenus et par 4,5 pour ceux qui sont situés en dessous du seuil de pauvreté. L'étude montre ainsi que rénover les mauvais logements est socialement très rentable.

La plateforme publique **Histologe** a pour but d'historiser toutes les problématiques liées à un logement. Elle a été lancée en 2020 dans la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées après une longue expérience et une étude menée à partir de la Maison de l'Habitat de Pau : celles-ci montraient qu'il fallait trouver une solution simple pour que tout habitant puisse déposer un signalement face aux problèmes rencontrés. L'application grand public Histologe est donc disponible pour tous sur Internet et est reliée aux professionnels de l'habitat. L'utilisateur ouvre un lien Internet sur son ordinateur ou son smartphone et saisit ses problèmes. La plateforme les met automatiquement en lien avec les acteurs susceptibles de les prendre en charge. Elle n'utilise pas les termes d'indignité ou d'insalubrité et propose une grille d'analyse inspirée de Domiscore. À partir des signalements effectués, la plateforme attribue une étiquette de criticité, récupère les classements DPE et porte une fiche de suivi à l'attention des professionnels. À ce jour, plus de 200 signalements ont été effectués et plus de 80 % d'entre eux ont pu être pris en charge. La plateforme Histologe sera bientôt étendue à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

**Animé par :**  
**Pierre DEROUBAIX**  
 Ingénieur, ADEME  
**Hélène DESQUEYROUX**  
 Coordinatrice scientifique et technique, ADEME  
**Véronique EZRATTY**  
 Médecin au Service des Études Médicales d'EDF  
**Marion HULIN**  
 Chargée de projets et d'expertises scientifiques en santé publique, Santé Publique France

**Intervenants :**  
**Ute DUBOIS** ▶  
 Professeure associée, ISG Business School  
**Olivier BLANCHARD** ▶  
 Enseignant chercheur, École des hautes études en santé publique  
**Chouaïb NOUNES** ▶  
 Responsable déploiement Équipe Histologe, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées  
**Silvano DOMERGUE** ▶  
 Adjoint au sous-directeur économie évaluation, Ministère de la Transition écologique

## Atelier 4 : Précarité énergétique et copropriétés

Près d'un tiers des résidences principales se situent dans des copropriétés et cet habitat est très hétérogène, puisque 67 % des copropriétés comptent moins de 11 logements. La moitié de ce parc a été construit avant 1974, donc avant toute réglementation thermique (RT). La précarité énergétique est très présente dans ce contexte, puisque 19 % des copropriétés sont considérées comme fragiles ; 46 % des ménages qui y vivent sont des locataires, parmi lesquels 20 % se situent sous les plafonds de l'ANAH, et un tiers des copropriétaires occupants perçoivent des revenus modestes.

Selon la dernière Enquête Nationale Logement (ENL), la plus grande part des ménages en précarité énergétique sont des locataires du parc privé. Pour autant, il est difficile d'agir pour lutter contre ce phénomène en copropriété, car celle-ci constitue un système complexe où des intérêts multiples se confrontent. Dans ces conditions, les pouvoirs publics encouragent depuis 2010 la rénovation en copropriétés, interviennent auprès des entités fragiles et dégradées et ont récemment mis en place MaPrimeRénov Copropriétés. L'expérience montre toutefois que la rénovation globale suppose l'action de leaders au sein des conseils syndicaux et qu'il reste ardu de relier l'action vis-à-vis des ménages à l'action collective sur les copropriétés dans leur ensemble. À défaut, les interventions se réduisent souvent à des travaux à l'échelle du logement.

Certaines collectivités portent cependant des actions collectives. La MEL porte ainsi **AMELIO Copro**, qui s'adresse aux 8500 copropriétés de son territoire. Ce programme comporte plusieurs dispositifs dont un observatoire. 640 copropriétés sont particulièrement fragiles, dont 60 sont accompagnées pour les accompagner à terme vers la rénovation globale. AMELIO regroupe

une Maison de l'Habitat, des conseillers FAIRE et des opérateurs ANAH proposant des accompagnements individuels et collectifs.

AMELIO Copro propose des animations aux copropriétaires et à leurs syndicats et comprend un CIE qui les oriente après diagnostic gratuit vers les opérateurs ANAH. Dans le cadre du plan de relance, une aide de la MEL est désormais accessible aux copropriétés, à hauteur de trois millions d'euros par an, et la plateforme Coach Copro a été ouverte : elle permet d'identifier immédiatement les copropriétaires et les syndicats demandeurs d'aide. Depuis un an, 284 copropriétés se sont enregistrées sur Coach Copro et 146 sont accompagnées au moins en leur apportant des conseils de premier niveau. 327 situations individuelles sont suivies en tout depuis 2018. Plus d'une trentaine de copropriétés sont engagées à ce jour dans des travaux.

Dans le territoire de la MEL, **le GRAAL** intervient en tant qu'opérateur pour lutter contre la précarité énergétique, notamment auprès des locataires et des copropriétés. Une soixantaine d'entre elles ont ainsi été accompagnées depuis 2018, essentiellement des immeubles datant des années 1950 à 1970 qui s'engagent plus facilement dans des travaux d'ampleur, en particulier grâce à l'audit énergétique obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 logements. Les principaux freins constatés sont le passage de l'individuel au collectif, la temporalité longue des prises de décision et les priorités de travaux du point de vue des syndicats.

**Nantes Métropole** compte 340 000 logements dont plus de la moitié en copropriété. En 2018 a été voté une feuille de route de la transition énergétique visant notamment la rénovation de 700 logements en copropriété par an au niveau BBC Rénov d'ici à

2025, avec une attention particulière vis-à-vis des ménages les plus fragiles. Des aides de l'État ont été mobilisées via le Programme Investissements d'Avenir (PIA) et le projet MonProjetRénov a été mis en place dès 2018.

Pour les copropriétés, les aides locales aux travaux sont conditionnées par l'atteinte du niveau BBC Rénov. Un accompagnement complet est proposé sur les volets méthodologique, de relation aux copropriétaires et de l'animation des copropriétés à travers des chargés de mission en régie et l'opérateur du PIG Copropriétés. Celui-ci propose notamment des simulations financières à chaque copropriétaire concerné en amont du vote des travaux, et accompagne les copropriétaires fragiles pour minimiser leurs reste-à-charge. Outre l'aide collective et l'accompagnement des travaux, des aides complémentaires métropolitaines ont été mises en place pour les copropriétaires modestes et très modestes.

**Le SLIME de Nantes Métropole** a par ailleurs été mis en place depuis 2019 et permet notamment de repérer les situations individuelles de copropriétaires, qui ont vocation à être transmises dès que possible à l'équipe de MonProjetRénov, afin qu'elle contacte les syndicats.

### Animé par :

**Sylvaine LE GARREC**  
Sociologue, spécialiste de l'habitat et de la copropriété, Consultante

**Héloïse PACHON DELMOTTE**  
Chargée de mission parc privé et copropriétés, Métropole Européenne de Lille (MEL)

### Intervenants :

**Sylvaine LE GARREC** ▶  
Sociologue, spécialiste de l'habitat et de la copropriété, Consultante

**Héloïse PACHON-DELMOTTE** ▶  
Chargée de mission parc privé et copropriétés, Métropole Européenne de Lille (MEL)

**Mélanie DAMIEN** ▶  
Médiatrice énergétique, GRAAL

**Mathilde DUSAUSSOY** ▶  
Chargée d'opération, GRAAL

**Erika MAURICE** ▶  
Chargée de mission copropriétés, Nantes Métropole

**Sarah DHERBOMEZ** ▶  
Coordinatrice Slime, Nantes Métropole

## Atelier 1 :

Ingénierie financière et accompagnement des ménages en précarité énergétique inclusive

présentation de l'atelier p.14 ►

**Eric MALEVERGNE :** « Les interventions qui ont eu lieu au cours de notre atelier étaient très intéressantes et complémentaires. Il faut d'abord viser une logique d'usage des logements dans le cadre de travaux de rénovation énergétique qui ne sont jamais simples à mettre en place. Une relation de confiance doit être instaurée entre le propriétaire, le ménage, l'opérateur et l'artisan, mais aussi avec le banquier et le travailleur social. Dans certains cas, cette relation de confiance doit être déployée avec le compagnon (bâtitseur) lorsqu'il s'agit de mettre en place une auto-réhabilitation. Afin d'éviter les logiques d'assistanat, il faut ainsi impliquer le ménage dans son projet. Il faut aussi stabiliser le contexte institutionnel. »

« Notre premier atelier propose de généraliser les dispositifs des caisses d'avance, en consolidant leur assise par le recours à un prêt garanti par l'État, qui serait garanti à 50 % par l'État et à 50 % par les collectivités locales. En effet, les caisses d'avance apportent un véritable service, à la fois pour le ménage, pour l'opérateur, et permettent aussi de maîtriser l'intervention de l'artisan et la qualité des travaux. »

## Atelier 2 :

Repérage de la précarité énergétique et mobilité inclusive

présentation de l'atelier p.15 ►

**Karim AÏT YOUCEF :** « Notre atelier était consacré au repérage des foyers en précarité énergétique et à la mobilité inclusive. Les quatre interventions montrent que l'association entre précarité énergétique et mobilité n'est pas encore spontanée. Dans ce contexte, il est très important d'évaluer les solutions de mobilité proposées par les territoires grâce aux habitants et aux structures de terrain. Ces solutions sont très nombreuses, sachant que la mobilité représente parfois jusqu'à 50 % du budget des ménages en précarité. Il faut aussi repérer les ménages concernés, par exemple grâce à l'outil Géodip. Face à ces situations, les solutions apportées par la Croix-Rouge et par Wimoov sont très concrètes. »

« La mobilité durable est toujours moins coûteuse que la mobilité carbonée, et permet à la fois d'améliorer les reste-à-vivre et de protéger l'environnement. Il faut aussi identifier les solutions de mobilité durable dans le territoire, et soutenir les acteurs locaux qui agissent collectivement pour favoriser la mobilité durable des ménages en précarité énergétique, en lien avec les collectivités locales. »

## Atelier 3 :

Impacts du mal-logement sur la santé

présentation de l'atelier p.16 ►

**Marion HULIN :** « Nous nous sommes penchés sur l'impact du mal-logement sur la santé. L'intégration de cette problématique ressort comme un levier important pour la lutte contre la précarité énergétique. Les présentations ont abordé le pourquoi du déficit de prise en compte de cette question, et les façons de proposer des outils et des solutions pour mieux la considérer. Comment sensibiliser et convaincre les acteurs ? Comment faciliter leurs échanges ? Il est aussi apparu qu'il fallait aller vers la notion de logements pathogènes. »

**Corinne SCHADKOWSKI :** « Il existe indubitablement un lien entre mal-logement et atteintes à la santé, mais ce lien reste mal connu par les acteurs locaux. Pourtant, la protection de la santé doit être un levier et une motivation supplémentaire pour agir localement. Bien que les études restent trop rares, la connaissance est pourtant suffisante pour agir. Il faut à présent rapprocher les acteurs de l'amélioration de l'habitat et les acteurs de la santé tels que les CMEI, qui peuvent repérer les situations de précarité énergétique, et déterminer comment passer le relais en décroissant ces deux types de réseaux et d'approches. Il faut tirer les enseignements des premières actions locales en ce sens, et massifier les actions. »

## Atelier 4 :

Précarité énergétique et copropriétés

présentation de l'atelier p.17 ►

**Héloïse DELMOTTE :** « Il faudrait donc trouver des solutions nouvelles de façon urgente, car un tiers des résidences principales font partie de copropriétés. »

**Sylvaine LE GARREC :** « Pour le moment, les outils et les dispositifs s'adressant à la lutte contre la précarité énergétique et aux copropriétés sont mal coordonnés. Ceci étant, des exemples d'actions concrètes ont été présentés à partir de l'expérience des métropoles de Lille et de Nantes, qui ont su clarifier les approches, coordonner les dispositifs et mieux les nommer pour les rendre plus lisibles pour les ménages en copropriétés. Une autre intervention a illustré la façon de bien faire le lien entre les copropriétés et l'accompagnement individuel des ménages. Il faut ajouter le mot « copropriété » à la déclaration collective, et améliorer le traitement et la prévention de la précarité énergétique en copropriétés. »

# Demain, quelles politiques pour lutter durablement contre la précarité énergétique ? La déclaration collective

Voir le déclaration collective

**Isolde DEVALIÈRE** : « Les 28 partenaires de l'ONPE ont signé cette déclaration, et cela fait partie des succès de notre collectif. Au bout de dix ans de travail, nous pouvons nous féliciter d'avoir écrit à 28 mains un texte qui objective notre bilan et qui propose un certain nombre de recommandations pour avancer. J'en profite pour remercier l'ensemble de nos partenaires, car c'est remarquable que nous soyons tous capables de travailler ensemble. Ministères, agences publiques, entreprises privées, associations et ONG se sont ainsi rassemblés.

En ce qui concerne les constats, nous sommes partis de l'étude menée par Nomadéis et en avons tiré plusieurs idées clés. La multiplicité des aides nationales et locales et la méconnaissance des parcours d'accompagnement engendrent un manque de lisibilité des dispositifs et une difficulté pour les opérateurs à bien identifier les outils à mettre en œuvre. Nous avons donc souligné la nécessité de disposer de dispositifs pérennes.

Nous avons remarqué le manque de moyens et de suivi des politiques en termes d'impact sur la réduction de la précarité énergétique, et d'évaluation de la sortie de cette précarité. Cette question fera l'objet d'un point important dans le cadre de la feuille de route du ministère de la Transition énergétique. Par ailleurs, des dispositifs existent désormais, mais chacun d'entre eux suit une logique différente, avec des moyens contraints : programme Habiter Mieux de l'ANAH, MaPrimeRénov, Chèque Énergie,

« L'ONPE serait ravi d'accueillir des partenaires qui traitent les questions de mobilité, de santé et des copropriétés. »

programmes CEE, aides financières locales, etc.

Dernier constat : les locataires concentrent le plus grand nombre de ménages en précarité énergétique, mais ils sont relativement peu concernés par les dispositifs actuels.

**Cette déclaration commune engage ses signataires pour mieux prévenir la précarité énergétique.** L'ensemble de nos recommandations ont été pensées dans le cadre d'une réflexion sur la nécessité d'un plan d'action national de lutte contre la précarité énergétique. Il doit s'agir d'une priorité nationale. Pour cela, il faut :

- Renforcer les aides au paiement des factures. Le doublement du montant du Chèque Énergie a été évoqué, tout comme le relèvement des FLS, et a fait l'objet d'un courrier signé par nos 28 partenaires pour alerter les pouvoirs publics sur la difficulté inhérente à la fin de la trêve hivernale, dans un contexte de crise sanitaire. Nous y verrons plus clair grâce aux DIAL, qui permettront de savoir quels FSL abonder prioritairement ;
- Garantir un reste-à-charge nul ou quasi nul pour les ménages très modestes qui veulent se lancer dans des chantiers de rénovation ambitieux ;
- Assurer la formation des travailleurs sociaux, des collectivités et des futurs accompagnateurs Rénov à la pratique du repérage et à l'accompagnement des ménages, que nous souhaitons gratuit, continu et ciblé ;



Résumé des interventions ▶

🕒 4 min

Replay des interventions ▶

🕒 13 min

- Encadrer les actions de tous les fournisseurs d'énergie, qui doivent abonder les FSL, nommer des correspondants Solidarité-Précarité et assurer la remontée des données collectées sur les clients vulnérables, ce qui n'est pas encore le cas pour tous ;
- Produire des connaissances fiables et pérennes, probablement en lançant de nouvelles enquêtes, en suivant les phénomènes plus régulièrement dans le temps, ceci afin de contribuer à permettre aux opérateurs de terrain d'intervenir de façon plus adaptée ;
- Enfin, faire de la lutte contre la précarité énergétique une priorité nationale. L'ONPE recommande ainsi la nomination d'un délégué interministériel à la précarité énergétique qui serait placé auprès du Premier Ministre et qui serait garant de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la précarité énergétique.

**Chacun doit participer à ce vaste chantier qui requiert ambition, persévérance, intelligence collective, moyens humains et financements à la hauteur des enjeux qui se présentent.**

# Intervention vidéo d'Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du Logement

**Emmanuelle WARGON** : « Mesdames, Messieurs, je suis très heureuse de clôturer ce colloque qui fête les dix ans de l'ONPE. La lutte contre la précarité énergétique est bien une priorité du gouvernement, au carrefour de la transition écologique et de la justice sociale. Je suis consciente que la précarité énergétique touche beaucoup de ménages en France, encore beaucoup trop, et elle trouve encore plus d'écho, bien sûr, dans cette période de hausse des prix de l'énergie.

Le travail de diagnostic que vous avez mené est important, notamment avec les différents outils mis en place par l'ONPE depuis maintenant dix ans : tableau de bord, études, analyses. Mieux connaître, mieux caractériser, mieux quantifier la précarité énergétique est essentiel pour pouvoir ensuite mettre en œuvre des actions et sortir les ménages de cette précarité. Au-delà de ces outils, le travail de terrain permet un retour d'expérience très utile pour guider nos politiques publiques. **L'une des forces de l'ONPE est bien la diversité des acteurs qu'il rassemble.**

Je viens de prendre connaissance de votre déclaration commune. **Je pense que nous partageons tous la volonté de lutter contre la précarité énergétique et que les moyens**

**doivent encore être renforcés.** Les différents ateliers qui ont animé cette journée montrent les difficultés d'appréhender cette question de la précarité et les leviers pour lutter contre.

Les chiffres, tout d'abord, montrent que la précarité énergétique est restée stable sur la dernière décennie. Entre 12 % et 14 % des ménages chaque année : un chiffre élevé que nous devons faire baisser, mais qui n'a pas augmenté. Cette stabilité s'explique par deux facteurs qui jouent en sens contraire. La consommation moyenne des logements diminue grâce notamment aux efforts de rénovation énergétique, mais les prix de l'énergie augmentent.

La réponse du gouvernement face à cette précarité énergétique est multiple. Tout d'abord, des actions de court terme, avec notamment le Chèque Énergie versé depuis 2020 à près de 5,9 millions de ménages chaque année. Ce chèque a aussi permis en 2019 (dernier chiffre connu du CGDD) à environ un demi-million de ménages de sortir de la précarité énergétique.

Mais cette année, pour faire face à une situation exceptionnelle de hausse des prix de l'énergie, de nouvelles mesures ont été prises. Un Chèque Énergie supplémentaire exceptionnel de 100

euros sera distribué au mois de décembre aux 5,9 millions de ménages bénéficiaires qui ont déjà reçu un Chèque Énergie en avril 2021. **Nous mettons par ailleurs en place un bouclier tarifaire pour les prix de l'électricité et du gaz,** et nous complétons cette action par une indemnité Inflation d'un montant de 100 euros, qui sera distribué à 38 millions de personnes résidant en France et dont le revenu net mensuel est inférieur à 2000 euros.

Les mesures de soutien à court terme aux plus précaires comprennent aussi l'utilisation des FSL, qui accordent des aides financières aux personnes rencontrant des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement, quelles qu'elles soient. Chaque année, ce sont environ 300 000 ménages qui sont aidés à ce titre, pour un montant moyen de 250 euros. Cependant,

« MaPrimeRénov est un grand succès »



les avances de court terme ne sont pas suffisantes et c'est, je crois, ce que vous avez voulu souligner aussi dans votre déclaration. Nous devons aller plus loin en apportant des réponses structurelles de moyen terme qui passent par la rénovation énergétique.

Globalement, la politique de rénovation énergétique des logements fonctionne désormais bien. Nous devons l'amplifier, et donner la possibilité à tous les ménages de réaliser des travaux. Un logement rénové, ce sont des factures qui baissent, un pouvoir d'achat retrouvé, et même un confort meilleur, un logement plus sain, parfois une dignité retrouvée. Cette politique de rénovation s'articule essentiellement autour de trois grands axes de travail.

Le premier axe concerne les aides à la rénovation, avec MaPrimeRénov et Habiter Mieux.

MaPrimeRénov est un grand succès, avec plus de 600 000 demandes reçues depuis le début de l'année. Ce succès est au service des ménages les plus modestes, puisque plus de 80 % des aides vont aux 40 % les plus modestes. Depuis le début de l'année, 230 000 ménages aux ressources très modestes ont ainsi bénéficié de MaPrimeRénov.

Le programme Habiter Mieux porté par l'ANAH a quant à lui permis plus de 500 000 rénovations ambitieuses en dix ans, ciblées également vers les ménages les plus modestes qui habitent des logements économes. Pour aller encore plus loin dans les rénovations globales, nous avons décidé que **l'aide Habiter Mieux Sérénité devenait MaPrimeRénov Sérénité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour apporter plus de visibilité, plus de simplicité dans les aides.** Ce rapprochement permettra aussi, à partir de juillet prochain, de mieux valoriser les CEE au bénéfice des rénovations globales chez les ménages les plus modestes.

Le deuxième axe du gouvernement est l'accompagnement des ménages. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, **nous fédérons le service public de la rénovation de l'habitat sous la bannière France Rénov, permettant une meilleure visibilité des aides et de l'accompagnement.** Nous partageons en effet le constat que de nombreux ménages, notamment les plus précaires, n'ont pas suffisamment connaissance des aides et de l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier. Le progrès apporté par la loi Climat et résilience est une réponse directe à ces situations. MonAccompagnateurRénov est le maillon indispensable pour guider le ménage dans les travaux de rénovation, le tiers de confiance dont le ménage a besoin.

Cet accompagnement existe déjà aujourd'hui. Les ménages modestes et très modestes peuvent en bénéficier de façon entièrement gratuite. Nous partageons surtout la nécessité de ne pas limiter l'accompagnement aux seuls aspects techniques et financiers : dans les cas où il est nécessaire, un accompagnement social doit être possible avec MonAccompagnateurRénov, en lien probablement avec les travailleurs sociaux.

Au-delà de la qualité de l'accompagnement, le repérage des ménages en précarité est primordial. **Je tiens donc à saluer le travail de qualité des associations qui s'investissent sur ce sujet, que nous allons continuer à soutenir.** Je pense par exemple au contrat à impact social conclu entre l'ANAH et le réseau Éco-habitat et avec la foncière Chênelet. Je pense aussi à l'expérimentation du métier d'ensemblier solidaire conduite par l'association Stop Exclusion énergétique, soutenue par le ministère du Logement et par l'ANAH.

Le dernier axe de travail est bien entendu financier et concerne le reste-à-charge des ménages. Ce reste-à-charge reste souvent un frein majeur pour activer des travaux de rénovation énergétique. Des prêts existent, sont parfois trop peu connus : d'abord, l'Eco-PTZ, disponible pour tous les ménages pour les travaux de rénovation, mais aussi le nouveau prêt Avance Rénovation, qui sera remboursé uniquement lors de la vente du logement ou au moment d'une succession. C'est un outil important au service des ménages les plus précaires, qui sera disponible auprès de la Banque Postale et du Crédit Mutuel dès le début de l'année prochaine.



Au-delà des prêts, il est déjà possible de cumuler toutes les aides nationales jusqu'à 90 % du financement des travaux, mais aussi les aides locales portées par les collectivités. Ce cumul permet dans beaucoup de cas d'assurer un reste-à-charge nul pour les ménages les plus précaires, mais encore faut-il pouvoir guider le ménage pour solliciter ces différentes aides : là encore, le rôle de l'accompagnateur sera primordial. De nombreux moyens existent déjà, et ils vont être renforcés dans un souci de simplicité et de lisibilité. Le chemin que nous empruntons est le bon. Nous investissons l'année prochaine deux milliards d'euros

dans MaPrimeRénov, 500 millions d'euros dans Habiter Mieux Sérénité. Nous soutenons les guichets, nous soutenons France Rénov, nous soutenons MonAccompagnateurRénov.

**Il nous reste encore de nombreux défis à relever.** Nous allons mener ce travail ensemble pour aider au mieux les ménages qui en ont besoin. J'espère que les fruits de vos travaux de ce jour permettront de nourrir nos réflexions et nos actions futures. Je vous remercie. »  
La séance est levée.



## Ressources complémentaires



La déclaration collective ▶

### Les études



Tableau de bord de la précarité énergétique 2021 ▶



Les chiffres clés ▶



L'étude rétrospective et prospective des instruments de lutte contre la précarité énergétique - La synthèse ▶



Les premiers enseignements de l'enquête longitudinale ▶

### Les outils



Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique ▶



La précarité énergétique au quotidien - Ouvrage numérique ▶



La plaquette anniversaire de l'ONPE ▶



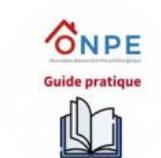
Géodip (Géolocaliser et Diagnostiquer la Précarité énergétique) ▶



Plaquette de présentation de l'outil de cartographie ▶



Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en Europe. 10 fiches pays ▶



Le guide pratique des actions exemplaires ▶

### Colloque



La présentation des ateliers ▶



Actes complets du 4<sup>e</sup> colloque national de l'ONPE ▶



Projet artistique | Si le courant passe ▶

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique est un outil d'observation et un instrument d'analyse des politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique au service des acteurs nationaux et territoriaux.

Avec le soutien de 28 partenaires nationaux, les missions principales de l'ONPE sont les suivantes :

- L'observation de la précarité énergétique et l'analyse des politiques publiques associées.
- La contribution à l'animation du débat national sur la précarité énergétique.
- La valorisation et la diffusion des travaux sur le phénomène.

Cet ouvrage a été coordonné par Isolde Devalière, Daniela Ruiz Reynaud et Maud Trutta (ADEME), rédigé par Laurent Hutinet et mis en page par Arnoudeth Traimany (Terre 21) et Original communication.

Crédits photos : Charles Mangin et Ksenia Vysotskaya  
 Crédits vidéo : réalisation technique et topage : ALIVE  
 Montage des synthèses vidéo : Terre21  
 janvier 2022

